

ess



L'économie **sociale & solidaire** au service du **développement durable**

**Premières clefs pour
les collectivités territoriales**





Coordination : Bérangère Eldin (L'Atelier)
et Christelle Insergueix (ARENE)

Coordination éditoriale : Julien Bottriaux (L'Atelier)
et Pascale Céron (ARENE)

Appui rédactionnel : Exprim Presse
irena.havlicek@exprimpresse.coop

Réalisation graphique : Bleu Citron
www.bleu-citron.fr

Impression : Caractere
www.caractere-sa.fr

Crédits photo : Seb ! Godefroy,
ARENE – Christophe Petit-Tesson

Février 2011

« **L'économie sociale et solidaire au service d'un développement durable, premières clefs pour les collectivités territoriales** ». C'est entendu, l'Île-de-France est une terre d'innovations... mais de toutes sortes d'innovations ! Des entreprises d'insertion qui fabriquent des logements sociaux HQE aux AMAP (association d'aide au maintien de l'agriculture paysanne) qui fournissent des paniers de produits de saison, des coopératives spécialisées dans le recyclage aux associations d'éducation populaire qui travaillent sur les éco-gestes... c'est tout un secteur en plein développement de l'économie francilienne que la Région choisit de soutenir depuis quelques années maintenant. Ce secteur, c'est celui qui marie économie sociale et solidaire et développement durable. Depuis 2005, la Région est passée à la vitesse supérieure, et soutient activement ce pilier de l'économie francilienne. Le développement durable, c'est aussi le fil rouge de la gestion et des mutations de plus en plus de collectivités territoriales : mairies, agglomérations, conseils généraux... Sollicités très fortement, entre autres avec le Grenelle de l'environnement, nos territoires lancent des Agenda 21, des plans climat, et changent leur façon de voir l'urbanisme, les espaces verts, les transports, la consommation d'énergie et l'économie locale. Pour mailler le territoire, lutter contre la désertification et les délocalisations, pour rapprocher l'emploi et l'habitat, pour marier solidarité de proximité et développement économique... Quelle meilleure idée que de miser sur les activités et les projets de l'économie sociale et solidaire ? Services à la personne, centres commerciaux alternatifs, boutiques de produits biologiques et équitables, pépinières de talents exemplaires... ce sont autant de projets qui émergent dans nos quartiers et nos villages.

Pour aider les collectivités, nous avons voulu le présent ouvrage, fruit d'une riche collaboration entre l'Atelier et l'ARENE, deux organismes soutenus par le Conseil régional d'Île-de-France, fers de lance de leur secteur.

La connexion entre l'économie sociale et solidaire et le développement durable des territoires est le gage d'un meilleur avenir. La collaboration entre l'ARENE et l'Atelier l'illustre parfaitement !

Bonne lecture, et que mille idées et projets émergent !

Jean-Paul Huchon, Président du Conseil régional d'Île-de-France
Laurence Abeille, Présidente de l'ARENE
Jean-Marc Brûlé, Président de l'Atelier



Introduction

Les dynamiques en faveur de l'économie sociale et solidaire et du développement durable répondent à l'aspiration de la population à des pratiques éthiques : produire et consommer autrement, prendre en compte les urgences sociales et écologiques, replacer l'humain au centre des préoccupations...

L'économie sociale et solidaire est à la croisée des questionnements qui poussent chacun d'entre nous à remettre en question ses façons d'être et d'agir, à reprendre son avenir en main et à devenir acteur du changement social et économique.

L'ARENE Île-de-France a pour mission de produire, mobiliser et transmettre des connaissances, de l'expertise et des ressources pour accompagner l'intégration du développement durable dans les projets des acteurs institutionnels et socio-économiques de la région.

L'Atelier – Centre de ressources de l'économie sociale et solidaire a pour objet de favoriser le développement de l'économie sociale et solidaire sur le territoire francilien. Cette association créée à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France, de la CRESS IDF et d'acteurs du secteur conseille les futurs créateurs d'activités solidaires, accompagne les collectivités territoriales et sensibilise le grand-public.

Depuis 2005, la Région Île-de-France a mis en place une politique volontariste pour soutenir le développement de l'économie sociale et solidaire.

Les collectivités franciliennes ont un rôle important à jouer. Quelques pionnières ont intégré l'économie sociale et solidaire dans leur politique de développement économique ou dans leur agenda 21...

L'ARENE Île-de-France et l'Atelier, Centre de ressources régional de l'économie sociale et solidaire souhaitent valoriser et promouvoir auprès des élus et techniciens territoriaux ce champ de l'économie. Ces deux organismes ont engagé un partenariat destiné à co-construire, avec un groupe de collectivités volontaires, un outil de sensibilisation à l'économie sociale et solidaire destiné aux élus et techniciens.

Sept collectivités franciliennes se sont mobilisées sur ce projet – Achères, Communauté d'agglomération Arc-de-Seine, Communauté d'agglomération Marne-et-Chantereine, Communauté d'agglomération Plaine Commune, Montreuil, Rosny-sous-Bois, Villennes-sur-Seine –, aux côtés de quelques acteurs de l'économie sociale et solidaire : Au Fil de l'Eau, Réalise, Minga, Lodomifa, la régie de quartier de Montreuil, l'association Ellsa.

Leur travail a permis de :

- > valider les besoins et les attentes des collectivités ;
- > repérer des expériences intéressantes de partenariat avec des acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- > élaborer collectivement la trame de ce document.

L'ouvrage que vous avez entre les mains est le résultat de ce travail.

Sommaire

Éditorial	p 3
Introduction	p 4
1. L'économie sociale et solidaire, c'est l'avenir	p 6
2. L'économie sociale et solidaire, une économie responsable	p 12
3. Agir en faveur de l'économie sociale et solidaire	p 16
4. Des leviers pour développer l'économie sociale et solidaire	p 22
Annexes	
« Halte aux idées reçues »	p 30
Focus sur les différentes structures : l'ESS dans tous ses états	p 32
Documentation	p 34



1. L'économie sociale et solidaire, c'est l'avenir !

En France, un salarié sur dix travaille dans l'économie sociale et solidaire, soit 2,3 millions de personnes. Première région de France métropolitaine en nombre d'emplois, l'Île-de-France concentre 16,3 % des emplois de l'économie sociale et solidaire ⁽¹⁾.

Les collectivités territoriales franciliennes qui intègrent le développement durable dans leurs projets, notamment par la mise en œuvre d'un Agenda 21, commencent généralement par prendre en compte les aspects environnementaux de leur action. L'étude réalisée par l'ARENE, la DIREN et ETD en 2009 sur la contribution des Agendas 21 franciliens aux enjeux de développement durable pour la région, montre clairement que le soutien à l'Economie sociale et solidaire (ESS) fait partie des enjeux les moins traités.

Pour agir, les collectivités territoriales sont en première ligne car :

- le meilleur niveau d'action, c'est la proximité,
- l'équité sociale est depuis toujours au centre de leurs préoccupations,
- la démarche participative est à leur portée,
- la transparence est au cœur de leur fonctionnement



Les coopérations entre collectivités et acteurs de l'économie sociale et solidaire

Beaucoup de chemin reste à parcourir car le fonctionnement des collectivités, fondé sur des délégations et des services, est peu adapté aux logiques transversales indispensables à la dynamique du développement durable. Ainsi, l'élu chargé de l'action sociale a-t-il peu d'occasions de travailler avec le service du développement économique, et les agents de l'urbanisme ou de la voirie croisent-ils rarement leurs compétences avec ceux qui suivent la vie associative, etc.

Cette difficulté, bien identifiée par toutes celles et ceux qui assument la responsabilité de la mise en place des politiques de développement durable, se retrouve dans le travail avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire : les responsables de l'action sociale connaissent les organismes d'aide

(1) Source Insee Clap 2008



à domicile pour les personnes âgées, ceux de la jeunesse et de la petite enfance sont en relation avec les crèches parentales ou les associations d'animation de quartiers. Même constat aux autres échelons territoriaux : les départements, du fait d'une compétence forte en termes d'action sociale, ont souvent joué les pionniers dans l'aide aux différentes structures qui agissent sur ce terrain. Pour les régions, cela a été le cas dans le domaine de l'appui à la création d'entreprise ou de la formation tout au long de la vie.

La structuration d'une action territoriale spécifique est venue avec la désignation d'élus chargés de l'économie sociale et solidaire au sein de nombreux conseils régionaux, à la suite des élections de 2004. La transformation des groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA) en chambres régionales de l'économie sociale (CRES) à la fin des années 1990 marque la volonté de faire des représentants de l'économie sociale de véritables partenaires territoriaux.

La perception de l'économie sociale et solidaire évolue, à l'issue du scrutin de 2010 : en Île-de-France par exemple, l'ESS est rattachée au Vice-président en charge du développement économique alors que, par le passé, elle relevait de la Vice-présidente au développement social et à la santé.

A l'échelle communale ou intercommunale, le déploiement des politiques de développement durable impose à son tour un changement radical. Il s'agit bien d'imaginer des pratiques nouvelles, issues d'une approche transversale. L'économie sociale et solidaire, inscrite de fait dans cette logique, offre des pistes intéressantes. Encore faut-il en connaître les différents acteurs qui interviennent dans des domaines extrêmement variés et sous des formes juridiques diverses.



Focus ... La pérennité des Sociétés Coopératives et Participatives

Aujourd'hui, les observateurs constatent la croissance de l'économie sociale et solidaire et sa meilleure résistance à la crise. « Depuis trois ou quatre ans, on observe une hausse continue des défaillances d'entreprises en France. En SCOP - société coopérative et participative, le taux de défaillance reste à l'encéphalogramme plat, explique, par exemple, le président de la Confédération générale des SCOP, Patrick Lenancker. Et notre taux de pérennité après cinq ans de fonctionnement est à 60 %, alors qu'il n'était en moyenne que de 52 % en 2007 en France. » Et si les coopératives ne sont pas à l'abri, leur approche des difficultés est claire : « Dans une entreprise ordinaire, l'emploi est une des premières variables d'ajustement, alors qu'en SCOP c'est la dernière ».



Paroles d'acteur

3 QUESTIONS À

Danièle Cornet,
vice-présidente de la communauté
d'agglomération Plaine Centrale
chargée de l'insertion et de l'ESS.

*La collectivité est-elle un
consomm'acteur comme un
autre ?*

Oui, au titre de l'exemplarité, la collectivité se doit de mettre en œuvre de bonnes pratiques. Le groupe de travail « achats éthiques » que j'ai constitué au cours de mon premier mandat initiait le principe d'une commande publique responsable. Désormais, les cahiers des charges contiennent des critères éthiques, sociaux et environnementaux. Certains travaux de réhabilitation des logements sont dévolus à des entreprises d'insertion, de même que les activités de traiteur événementiel. Par le biais de SIAE – structure d'insertion par l'activité économique –, la collectivité s'engage aussi pour la récupération de matériel sportif ou informatique : remis en état, il est installé dans des pays en voie de développement via des ONG et des partenaires locaux.

*Et en matière de commerce
équitable ?*

Dans ce domaine, il est difficile d'agir par la commande publique. D'abord, les produits restent chers. Ensuite, il faut également mettre en place un commerce équitable Nord-Nord favorisant les circuits courts et les produits locaux. Pour la cuisine centrale, par exemple, l'allotissement des produits « bio » est un casse-tête parce que les producteurs n'ont pas la capacité à répondre aux volumes demandés. Pour le mo-

ment, nous agissons essentiellement sur des petits marchés, à l'occasion d'événements particuliers en lien avec le réseau d'Artisans du monde. À l'instar du travail fait à Alfortville, une démarche pour que Plaine Centrale soit labellisée Territoire du commerce équitable est en cours.

L'ESS représente-t-elle réellement une source de richesse pour le territoire ?

Notre société continue d'évaluer la richesse du pays sur les seuls critères marchand et monétaire. Il est temps de changer de point de vue. L'ESS représente 10 % des emplois. Les services à la personne, les activités liées à la protection de l'environnement, peu rentables dans le secteur marchand, se développent via les structures de l'ESS. La création d'emploi inhérente aux politiques d'insertion est source d'économies sur les dépenses sociales. Aucune donnée ne prend en compte la prévention de l'exclusion, le renforcement du lien social et surtout l'engagement de milliers de bénévoles... Il serait utile de comparer les richesses produites avec l'économie réalisée grâce à elles. Nécessaire aussi, au moment où l'on met en cause les services publics, d'évaluer les richesses qu'ils génèrent en matière de cadre de vie, de lien social, d'activités culturelles, de santé publique, de services aux entreprises, de transports, de redistribution aux plus démunis... Car, lorsqu'ils sont bien implantés dans le tissu socioéconomique, les services publics sont également créateurs de richesse.

La place réelle de l'économie sociale et solidaire en Île-de-France

Selon l'Insee au 31 décembre 2008, l'économie sociale regroupait 31 300 établissements employeurs et 374 000 salariés dont près de 300 000 dans les associations. Plus de la moitié des salariés franciliens de l'économie sociale travaille dans le secteur de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

Les entrepreneurs sociaux et solidaires qui s'organisent aujourd'hui en vue d'une meilleure visibilité et de la construction de réseaux entre structures spécifiques (entreprises d'insertion, régies de quartier, Esat...), démontrent une prise de conscience collective du poids de l'ESS dans l'économie française.

La percée des employeurs de l'économie sociale aux élections prud'homales a été l'événement majeur du scrutin de 2008, avec 19 % des voix.

Le rapport de la mission parlementaire portée par le député Francis Vercamer (Nord), *l'économie sociale et solidaire, entreprendre autrement pour la croissance et l'emploi*, a été remis le 28 avril 2010 : constatant la richesse et les potentialités de ce secteur, le député y décrit 50 propositions en faveur de l'ESS, destinées notamment à mieux l'insérer au sein des politiques publiques, tout en faisant émerger une nouvelle dynamique en sa faveur.

L'ESS poursuit son développement. Approche pragmatique des nouveaux besoins, proximité avec ses bénéficiaires ou ses clients et ancrage sur le territoire y sont sans doute pour beaucoup...



Un peu d'histoire !

➡ **L'économie sociale** se définit par le statut de ses acteurs. Elle est née au XIX^e siècle, avec un objectif précis : faire vivre, à côté des entreprises qui reposent sur la rentabilité et la rémunération du capital investi, des initiatives économiques et sociales fondées sur d'autres principes : liberté d'adhésion, non lucrativité individuelle, indépendance à l'égard des pouvoirs publics, gestion démocratique. Coopératives, mutuelles et associations sont donc les trois piliers initiaux de l'économie sociale auxquels se sont ajoutées les fondations, qui a été définie officiellement pour la première fois en 1981, avec la création de la Délégation interministérielle à l'économie sociale. Ces structures sont présentes dans la plupart des secteurs de la vie économique : action sociale, éducation, activités culturelles et sportives, industrie, santé, banque, transports...

➡ **L'économie solidaire**, se définit avant tout par sa finalité : le sens prêté à l'activité économique, sa logique, le système de valeurs de ses acteurs... Elle se développe à partir des années 1970 sur des bases militantes, essentiellement par le biais du mouvement associatif, en prenant en compte des besoins non satisfaits, inventant de nouveaux modes de production et s'investissant dans de nouvelles activités.

Au début des années 2000, on commence à associer les termes d'économie sociale et solidaire pour décrire des initiatives qui partagent trois points communs :

- **Un projet économique inscrit dans le marché** (production de biens et de services, prise de risque, création de richesse et d'emploi, indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics...);
- **Une finalité sociale** (lutte contre l'exclusion, création d'emplois pérennes, valorisation d'un territoire, développement du lien social...);
- **Une gouvernance participative** (pas de propriété individuelle du capital et rémunération limitée de celui-ci, investissement des excédents dans le projet, principe de participation des parties prenantes...)

L'économie sociale et solidaire se développe aujourd'hui dans des domaines très variés : services de proximité, prise en charge des personnes âgées, prévention santé, micro-finance, commerce équitable, circuits courts de distribution... en faisant référence à des valeurs respectueuses de l'être humain et de sa place dans la société. Innovation sociale, pratique démocratique, approche transversale et ancrage dans le territoire constituent les dénominateurs communs de l'économie sociale et solidaire.



Paroles d'acteur

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Au Fil de l'eau : L'efficacité des voies de traverse

Aboutissement d'une démarche alliant utilité sociale et protection du patrimoine fluvial, l'association Au Fil de l'eau coordonne deux chantiers d'insertion.

Depuis vingt-sept ans, Au fil de l'eau milite pour le développement durable d'un patrimoine fluvial accessible à tous. Ses actions se sont développées par capillarité : navigation douce au départ de Saint-Maur, parcours-découverte des îles de la Marne, croisières pédagogiques ou initiation à la voile... Sous forme de partenariats, de marchés publics à procédures adaptées ou de conventions de gré à gré, de nombreuses collectivités d'Île-de-France font appel à l'association, notamment celle du syndicat Marne Vive.

L'expérience a débouché en 2003 sur la création de deux chantiers d'insertion :

Passeurs de rives relie Nogent à Champigny. Entre mai et mi-octobre, 8000 personnes empruntent cette navette fluviale gratuite, financée par le Conseil général, Champigny et la communauté d'agglomération Nogent-le-Perreux. Quatre autres seront mises en service cet été.

Eco-rives est un dispositif dédié au nettoyage et à l'aménagement des berges, qui permet aux salariés de se former aux techniques écologiques d'entretien paysager.

Les chantiers emploient 24 personnes en inser-

tion. Grâce aux connaissances dispensées par le centre de formation de l'association, elles pourront se tourner vers les métiers de la navigation ou de l'animation à l'issue de leur CDD de six mois renouvelable. « Une réinsertion est réussie dès lors que l'apprenant a retrouvé sa dignité et acquis certaines règles de vie en groupe, explique Jean-Louis Achart, fondateur de l'association. Délivrée d'une logique de profit immédiat, l'économie sociale et solidaire joue pleinement son rôle. »

Passée maître dans l'art de mutualiser les compétences, de créer des passerelles entre acteurs et services, l'association assure un service de proximité innovant et solidaire avec le soutien logistique et/ou financier d'un réseau éclectique mêlant pouvoirs publics, comités de tourisme, musées, ports et chantiers navals. Elle accueille 50 000 personnes par an et essaime déjà dans d'autres départements. Lors des Journées du tourisme responsable organisées par voyages-sncf.com en 2009, Au fil de l'eau a reçu le trophée de l'Ecomobilité.

www.aufildeleau.eu





Paroles d'acteur



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Coop'Active : Entreprendre oui, mais pas tout seul

Implanté en 2006 avec l'aide de la Région, Coop'Active offre aux créateurs d'entreprise un dispositif sécurisant pour tester la viabilité de leur activité.

Passionnée de nature, Amandine Dewaele avait décidé de créer son emploi. Après une formation de guide de parc, on lui conseille le statut d'autoentrepreneur. Elle hésite... et a l'opportunité de participer à une réunion d'information chez Coop'Active. La coopérative d'activités et d'emploi (CAE) est fondée sur un principe de solidarité : partage des risques et des intérêts, mutualisation de la gestion et de la logistique. Il en existe une dizaine en Île-de-France. À Beaumont-sur-Oise, 30 entrepreneurs partagent ainsi le même numéro de Siret.

En plus d'un cadre rassurant (travail en équipe, aide à la gestion, statut de salarié...), Amandine a bénéficié de formations : stratégie commerciale, management financier, communication. Avec sa structure, Vagabunda, elle conjugue aujourd'hui balades nature, cours de salsa et événementiel. « Un porteur de projet sur cinq accueilli pour un diagnostic

intègre la coopérative », indique Roger Daviau, fondateur de Coop'Active. Ancien animateur de la boutique de gestion du Val-d'Oise, il s'est tourné en 2001 vers l'ESS et prodigue son expertise aux futurs entrepreneurs. En échange d'un encadrement personnalisé, chaque entrepreneur reverse 10 % de son chiffre d'affaires à la CAE. « Tous les entrepreneurs sont embauchés en CDI à temps partiel. Durée du travail et rémunération évoluent en fonction du résultat. Lorsque leur activité s'est suffisamment développée, ils peuvent démissionner pour voler de leurs propres ailes ou devenir sociétaires de la coopérative. »

Seule CAE du nord de la région, elle perçoit une aide spécifique de la Direction régionale du travail et de l'emploi, du Conseil régional d'Île-de-France et la direction départementale de la jeunesse et de sports destinée à l'accueil des jeunes. Un Club d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire (Cigale) est également entré dans son capital.

www.coopactive.net

2. L'économie sociale et solidaire, une économie responsable

En s'appuyant sur l'économie sociale et solidaire, les collectivités changent le visage de leurs territoires

Longtemps méconnue du grand public, l'économie sociale et solidaire est encore rarement associée au développement économique. L'essor du commerce équitable et l'émergence de nouveaux outils financiers solidaires ont contribué à faire mieux connaître ses valeurs et ses enjeux, mais la diversité de ses statuts, empêche une perception globale de ses acteurs.

Aujourd'hui, le travail entrepris – notamment par les collectivités territoriales – dans le domaine du développement durable, conjugué à la crise financière et économique donne l'occasion à l'ESS d'apparaître sous un jour nouveau : non plus comme un « tiers secteur » à vocation sociale, non plus comme une addition de bonnes volontés, mais comme un acteur économique à part entière, porteur d'innovation et véritable moteur du développement des territoires. Économie sociale et solidaire et développement durable partagent de nombreux points communs :

La conception d'un développement solidaire qui s'interdit toute forme d'exclusion.

Cette posture n'est pas seulement le fait des entreprises



d'insertion, tournées vers les personnes éloignées du marché du travail, ou d'entreprises et services d'aide par le travail (Esat), qui emploient des personnes handicapées. Les structures de l'ESS s'implantent le plus souvent sur des territoires désertés par les entreprises classiques : dans les cités-dortoirs, le monde rural, les quartiers urbains sensibles... Elles accordent une large place aux femmes qui, en Île-de-France, représentent 64,3 % de leurs salariés.



FOCUS ... sur les PACTES pour l'emploi, la formation et le développement économique

La Région Île-de-France donne un signal fort en faveur de l'ESS et l'inscrit clairement dans son action pour le développement économique : c'est ainsi que le dispositif Pacte pour l'emploi, la formation et le développement économique, qui implique les collectivités territoriales et les départements, comprend un volet consacré à l'ESS.

Quatorze territoires l'ont déjà signé depuis 2007 : Plaine Commune (93), le Pôle Orly-Rungis (94), Les Lacs de l'Essonne (91), Val-de-France (95), Argenteuil-Bezons (95), Saint-Quentin-en-Yvelines (78), Val-de-Bièvres (94), Clichy/Montfermeil (93), Sud de Seine (92), Seine Aval (78), Sénart et Melun (77), Val d'Orge (91), Plaine-Centrale et Bonneuil (94), Paris (75). Huit autres pactes sont actuellement à l'étude.





La volonté d'un maillage plus équitable du territoire.

Les structures de l'ESS répondent à des besoins non satisfaits par les entreprises classiques et s'implantent au plus près des bénéficiaires. Pour donner l'accès à tous au spectacle vivant, la coopérative culturelle De rue et de cirque (2R2C) développe des partenariats pour pratiquer la gratuité de la quasitotalité de ses prestations. De même, parce qu'il n'existait pas de lieu d'accueil adapté pour les jeunes enfants, l'association Les Sourires de Sénart a été créée. (lire ci-contre).

Des critères de performance autres que strictement économiques ou financiers.

Des acteurs de l'ESS agissent dans le domaine de l'environnement et leur fonctionnement intègre cette préoccupation. Le réseau économie sociale et environnement (RESE) a ainsi mené la co-construction d'un outil d'auto-évaluation des projets des acteurs de l'ESS, qui met en lumière leur contribution à la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, l'accès à une meilleure qualité de vie, etc.

Paroles d'acteur



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les Sourires de Sénart : Une structure d'accueil itinérante pour les tout-petits

Des temps d'éveil pour les jeunes enfants, des moments d'échange pour les parents... En utilisant des lieux dédiés à la petite enfance en dehors de leurs horaires d'ouverture habituels, une association a inventé une formule itinérante.

L'idée d'un lieu d'accueil mixte pour les petits est née de la rencontre de deux éducatrices en congé parental, Christelle Dangelser-Gaie et Céline Saliba. Chacune a son projet. Christelle réfléchit à une structure pour les handicapés de moins de quatre ans, inexistante sur le territoire. Éducatrice de jeunes enfants, Céline vient de passer huit ans dans une crèche parentale et meurt d'envie d'en créer une. Le département manque de structures d'accueil. Pour la seule commune de Sénart, 120 familles sont sur liste d'attente. Elles unissent leurs compétences et créent Les Sourires de Sénart. Leur objectif : accueillir les tout-petits, y compris handicapés, avec un parent ou un proche. Les permanences sont assurées au sein de structures dédiées à la petite enfance de plusieurs communes, dans les créneaux laissés libres.

Peu finé avec la Mission locale, ce projet leur vaut en 2008 une mention spéciale du prix de la créativité, décerné par

la Maison de l'emploi. En 2009, elles sont lauréates de CréaRif Entreprendre Autrement. Via les services de la petite enfance, plusieurs municipalités sont parties prenantes : Les Sourires de Sénart signent une convention de gré à gré avec le relais assistantes maternelles de Savigny-le-Temple et une maison de quartier de Moissy-Cramayel, tandis qu'un partenariat est institué avec la ludothèque de Vert-Saint-Denis, la CAF et le centre de PMI.

Ariane, une jeune maman, ne rate jamais une permanence. Elle vient deux fois par semaine avec son fils : « Il y a des mamans de tous âges et de tous milieux, des personnes d'origine étrangère, une grand-mère, deux papas aussi. À la Maison de quartier de Moissy-Cramayel, j'ai accès à une foule d'informations, j'ai retrouvé une vie sociale et noué quelques amitiés. » Depuis septembre 2009, Christelle et Céline ont accueilli plus de 140 familles. En attendant que leurs permanences soient conventionnées par la CAF en lieu d'accueil enfants-parents, elles sont bénévoles, mais espèrent financer leur poste de travail avant la fin de leur congé parental.

www.lessouriresdesenart.asso.fr

La réflexion sur de nouveaux critères d'évaluation, prenant en compte l'utilité sociale ou la bonne gouvernance, est à l'ordre du jour : leur mise en place sera, sans aucun doute, une étape cruciale dans le développement de l'ESS.

Une démarche qui s'inscrit dans la durée.

Dans une SCOP, par exemple, la pérennité fait partie intégrante des statuts de l'entreprise, avec obligation d'allouer au moins 15 % du résultat aux réserves. Résultat : les coopératives, qui pourtant n'échappent aucunement à l'économie de marché et sont pleinement exposées à la concurrence, présentent un taux de survie à cinq ans de 60 %, largement supérieur à la moyenne globale (52 %) ! En outre, en application du principe dit de la « double qualité », l'associé d'une coopérative, qu'il soit personne physique ou morale, participe non seulement à la constitution du capital mais son engagement dans l'activité de la coopérative fait de lui le client, le fournisseur ou encore le salarié de celle-ci.

Une approche transversale.

L'économie sociale et solidaire dépasse quotidiennement les clivages habituels entre public et privé, producteurs et consommateurs, salariés et bénévoles, économique et social, etc. :

- > le fonctionnement de beaucoup d'associations est fondé sur un partage du travail entre salariés et bénévoles ;
- > la mise en place de circuits courts s'effectue sur la base d'un partenariat entre des paysans et les familles qui consomment leurs produits ;
- > le statut de SCIC permet d'associer – et même de faire participer au capital – des acteurs multiples : salariés, bénévoles, usagers, collectivités publiques, entreprises, associations, particuliers...

Une participation citoyenne.

Résultant d'une démarche militante, l'économie sociale et solidaire est portée par des individus motivés pour agir autrement et qui souhaitent mettre en œuvre des solutions collectives. C'est pourquoi l'ESS incite les citoyens à s'investir dans la vie sociale, culturelle, économique ou politique. Dans les Régies de quartier, par exemple, 60 % des présidents et 40 % de l'ensemble des administrateurs sont des habitants du quartier concerné. Cette capacité de mobilisation favorise l'essaimage des initiatives : il n'est pas rare de voir des personnes qui ont bénéficié des services d'une association s'engager à leur tour dans une activité à caractère social et solidaire.

L'écologie a une place importante dans l'ESS

- > Certaines structures sont pionnières des filières de recyclage : depuis vingt-cinq ans, la fédération « Envie » commercialise du matériel électroménager rénové par des salariés en insertion et intervient comme opérateur agréé de la collecte et du traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques.
- > d'autres structures se mobilisent pour la production et la distribution d'une offre agricole plus respectueuse de la planète : selon le mouvement inter-régional des Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne, le nombre actuel des « AMAP » approche les 1 200 (dont 112 en Île-de-France), ce qui représente la consommation en circuit court de 50 000 familles et un chiffre d'affaires de 36 millions d'euros.



> plusieurs dizaines d'associations agissent pour la sensibilisation et l'éducation à l'environnement : « Au fil de l'eau » forme non seulement ses salariés en insertion aux techniques écologiques d'entretien paysager, mais elle porte une mission d'éducation populaire, avec ses croisières pédagogiques. Les deux réseaux franciliens d'éducation à l'environnement et au développement durable que sont le « Graine Île-de-France » et « Vivacités Île-de-France » comptent parmi leurs adhérents près d'une centaine de structures sociales et solidaires.

Cette convergence représente une opportunité

Les collectivités territoriales peuvent s'appuyer sur les structures de l'ESS existantes pour mener leur politique de développement durable ; elles peuvent aider à la coopération entre différents acteurs de l'ESS pour mettre en œuvre des actions concrètes ou encore favoriser la création de nouveaux projets. Même disparates, les actions menées tant au

niveau des communes que de celui des intercommunalités sont de plus en plus nombreuses et la structuration des réseaux, menée notamment par l'ARENE, pour capitaliser le retour d'expérience des collectivités franciliennes pionnières permet d'élaborer des démarches pertinentes et efficaces.

Des structures d'appui nationales ou régionales existent

La mise en réseau de celles et ceux qui, au niveau de leur collectivité, travaillent sur les dossiers du développement durable avance chaque jour. Les premières esquisses d'une méthodologie pour agir en faveur de l'ESS sont élaborées, donnant aux collectivités territoriales la possibilité de bénéficier à la fois de l'expérience empirique acquise sur le terrain par leurs pairs et de l'approche, plus théorique, des chercheurs venus en appui pour l'élaboration de ces nouveaux programmes. Ils ne demandent qu'à être davantage connus, mieux utilisés et améliorés collectivement.

Paroles d'acteur

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Petit Bain : Mobilisation générale pour un projet « barge »

Deux associations ont réussi à mettre en chantier un projet ambitieux qui associe une myriade d'acteurs locaux : la création d'un nouveau lieu culturel, doublé d'une entreprise d'insertion.

Au printemps 2011, un « équipement culturel flottant » nommé Petit Bain sera amarré au pied de la bibliothèque François-Mitterrand. Une barge de 625 m² où le public pourra naviguer sur trois niveaux, de la salle de spectacle de 400 personnes au restaurant de 70 couverts jusqu'à la terrasse végétale. C'est l'aboutissement de quatre ans de travail de deux associations : la Guinguette pirate et le Bouquin affamé.

Le Théâtre Dunois, les AMAP, la médiathèque Glacière, la BNF, le Bateau phare... la liste est longue des structures du XIII^e arrondissement qui ont été associées à ce projet. Ni la Guinguette pirate ni le Bouquin affamé n'en sont à leur coup d'essai : le chantier de végétalisation verticale, mené avec les habitants de l'immeuble du 3 bis, rue Oudinot et les usagers du jardin du Centre social Chevaleret, est une bonne illustration de la stratégie du collectif : « Il faut un prétexte pour aller à la rencontre des habitants et créer du lien entre des gens très divisés, » explique le directeur de Petit Bain, Ricardo Esteban, ravi d'avoir réussi « à faire travailler ensemble un centre social, une crèche, le bailleur social, l'association d'habitants et l'équipe du développement local (EDL). » Cette mise en réseau se retrouve dans le statut de Petit Bain, une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), au capital de 40 000 €, qui réunit des



structures culturelles (en particulier des producteurs musicaux et des labels indépendants), des représentants du public et des artistes. Le lieu est conçu comme un laboratoire culturel, favorisant les rencontres et les démarches transversales : projets artistiques liés aux questions de l'environnement, créations impliquées localement, etc. Enfin, le projet comporte la création de 11 emplois en insertion.

La construction de la barge, 1 800 000 €, est financée essentiellement par la Ville de Paris et la Région. France Active participe également par le Fonds régional d'investissement solidaire. D'autres soutiens ont été trouvés : le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz (CNV) et la Fondation aéroports de Paris. Le tout est complété par un emprunt (contracté par la Guinguette pirate) avec une garantie de la Ville de Paris.

En vitesse de croisière, Petit Bain table sur un volume d'activité annuel de 2 M€. L'association compte sur des subventions de la Ville de Paris et de la Région, ainsi que des aides à l'emploi. Mais, surtout, Petit Bain ambitionne de s'autofinancer à 70 %, grâce à la billetterie des 250 spectacles programmés par an et au service de restauration.

www.petitbain.org

3. Agir en faveur de l'économie sociale et solidaire

Définir une stratégie d'intervention et créer des conditions favorables pour éviter les morcellements dans les actions et identifier les collaborations possibles.

Une étape préalable: le diagnostic des acteurs et des besoins

Lors de la création de la communauté d'agglomération Plaine Commune (93) en 2000 la compétence développement économique passe au niveau communautaire. L'ESS y était déjà présente sous l'impulsion des villes comme Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis et Stains, déjà engagées dans des conventions territoriales de développement de l'ESS. «*Dans un premier temps, un état des lieux s'imposait*, explique Nicole Riou, Elue communautaire déléguée à l'ESS. *Nous avons choisi de faire appel à des compétences extérieures pour un diagnostic du territoire*». Ce travail a été effectué par le Centre européen de ressources sur les initiatives solidaires et les entreprises sociales (Cerises), dirigé par Jacques Prades, professeur d'économie sociale à l'université Toulouse-2-Le-Mirail. Coût de l'étude et du suivi : 17 000 €.

Le principe d'un diagnostic partagé de territoire a été adopté par la plupart des communautés d'agglomération qui ont mis en place une politique en faveur de l'ESS, des pionnières comme Plaine Centrale (94) à celles qui viennent seulement de se doter d'une délégation ESS, comme Val-de-Bièvre (94).

À Plaine Commune, le diagnostic a identifié 96 structures locales relevant de l'économie sociale et solidaire sur un territoire qui compte 8067 entreprises privées. Les préco-



nisations de l'étude ont permis d'élaborer un rapport d'orientation de l'ESS adopté par le conseil communautaire le 28 février 2006. Six axes ont été définis :

- > consolider les réseaux existants ;
 - > animer une réflexion collective ;
 - > développer les financements spécifiques ;
 - > associer l'ESS à un plan local d'activités et d'emploi ;
 - > faciliter l'implantation des structures solidaires (aides financières, mise à disposition de locaux...);
 - > promouvoir l'ESS en l'intégrant systématiquement dans les projets de développement économique et en la valorisant via les publications municipales et communautaires.
- L'élaboration du programme concret d'actions se fait sur le principe de la co-construction.

Si « *la volonté politique est le meilleur des vecteurs* », dicit



Nicole Riou, la multiplicité des paramètres exclut toute recette miracle. Pour définir une stratégie et un programme d'actions, il s'agit de prendre en compte :

- > les **spécificités** du territoire (enclavement, ruralité, quartiers classés en zones urbaines sensibles [ZUS]) et des populations (besoins non satisfaits);
- > les **difficultés** rencontrées par les acteurs de l'ESS ainsi que leurs attentes, généralement mises en évidence lors de la phase diagnostic;
- > les **besoins, pratiques et perceptions** des différents services de la collectivité en matière d'ESS qui permettront de définir ensuite si nécessaire des outils d'information, de sensibilisation et l'organisation de formations.
- > les **orientations** définies au niveau régional (délibération cadre);
- > les **différents dispositifs** susceptibles d'intervenir dans le financement du projet, qu'il s'agisse d'un cofinancement de la Région dans le cadre du Pacte pour l'emploi, d'une

aide de l'État via l'ANRU (l'Agence nationale pour la rénovation urbaine) ou, au titre du Plie (Plan local pour l'insertion et l'emploi), du Fonds européen assorti de subsides intercommunaux.

Différentes stratégies d'appui possibles

Les collectivités territoriales qui agissent en faveur de l'économie sociale et solidaire s'appuient sur deux stratégies :

> **Une politique spécifique en faveur de l'ESS** : appels à projets (avec des procédures et des critères d'attribution et de financements spécifiques), aides à la création d'activités (élaboration, démarrage, développement) ou soutien à une ou plusieurs formes d'entreprises spécifiques de l'ESS (SCOP, SCIC, couveuses d'activités...). Cette approche a l'avantage de concentrer les énergies et les financements et de bénéficier d'une visibilité plus importante.

> **L'insertion de l'ESS dans les politiques existantes**. Objectif : faire bénéficier les porteurs de projets des aides destinées à entrepreneuriat « classique », généralement bien structuré (réseaux d'accompagnement) et assorti d'un soutien financier (ACCRES - Aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise, ADIE - Association pour le droit à l'initiative économique, chèque conseil, etc.).

Le risque est alors d'obliger les structures de l'ESS à se couler dans un moule standardisé... L'avantage : l'ESS est reconnue au sein du développement économique.

En réalité, les collectivités territoriales essaient de mixer les deux approches tout comme cela est le cas au niveau de la Région Île-de-France.



Focus ... L'ANRU

L'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) met en œuvre le programme national de rénovation urbaine. Son action comprend un volet insertion puisque chaque opération doit réserver aux personnes éloignées de l'emploi résidant en zone urbaine sensible (ZUS) au moins 5 % des heures générées par les chantiers de rénovation urbaine et 10 % des emplois créés dans le cadre de la gestion ultérieure des équipements et espaces aménagés.

S'il n'est pas question d'appliquer un modèle unique dans la mise en place d'un programme d'actions en faveur de l'ESS, il existe des **lignes de force communes** :

- > coopération étroite et co-portage entre la collectivité territoriale et les acteurs de l'économie sociale et solidaire ;
- > soutien aux structures existantes, identification des initiatives et intervention spécifique sur les « chaînons manquants » ;
- > création de liens à différentes échelles (communes, agglomération, département...);
- > mutualisation des ressources pour centrer les moyens sur les projets et non sur des coûts d'infrastructure ;
- > travail en partenariat : les structures de l'ESS s'engagent dans le processus sur le principe de la libre adhésion.

La gestion du projet au sein de la collectivité

Une des difficultés des acteurs de l'ESS est de trouver le bon interlocuteur : les projets, qui touchent par nature plusieurs aspects de la vie sociale, ne correspondent pas au découpage habituel des compétences. Le soutien aux initiatives implique donc une collaboration au sein même des collectivités territoriales. « *Le projet Petit Bain est un projet exemplaire de croisement entre le champ culturel et le champ social et remplira à ce titre des missions de service public*, explique Rima Abdul-Malak, conseillère auprès de Christophe Girard, adjoint au maire de Paris chargé de la Culture. *La Ville de Paris accompagne cette initiative par une subvention d'équipement, une garantie d'emprunt et une subvention de fonctionnement* ». Pas moins de six services ont été mobilisés.

C'est cette même logique transversale qui prévaut dans la mise en place des plans d'actions en faveur du développement durable. La mobilisation interservices qui intervient à

Paroles d'acteur

3 QUESTIONS à

Nicole Riou,

Elue communautaire déléguée à l'ESS, Communauté d'agglomération Plaine Commune

Comment s'articule le travail entre la communauté d'agglomération et les différentes communes ?

Par un comité de suivi ESS qui réunit deux fois par an des élus municipaux, deux représentants de la Région et les principaux acteurs de l'ESS sur notre territoire (Minga, Réalise, Coopaname...). La volonté politique est indéniable, elle se manifeste notamment par une demande croissante des villes d'accueillir une déclinaison de la Foire des savoir-faire solidaires.

Le développement de l'ESS ne passe-t-il pas par la diversification ?

Et par l'innovation. Ainsi l'entreprise Apij-Bat, signataire de la Charte entreprise-territoire, s'est lancée dans l'éco construction. Elle emploie des personnes en insertion qui s'initient à des procédés innovants. Dans le domaine des services à la personne, l'offre de l'ESS est multiforme et répond à un réel besoin local. Les CCAS font encore trop peu appel aux structures de l'ESS car il leur faut repenser le protocole de diagnostic et de suivi. Il faut mettre en œuvre de nouveaux modes opératoires qui facilitent la synergie entre services sociaux et acteurs de l'ESS.

Quels sont les moyens mis en œuvre pour évaluer vos actions ?

Nous suivons tous les projets qui font l'objet d'un financement. Dans le cadre de la convention régionale, nous produisons un bilan qui prend en compte la participation des acteurs (réunions publiques, nouvelles actions, nombre d'adhérents...), la création d'emplois pérennes et les initiatives en terme de promotion et communication.





l'occasion de l'élaboration d'un Agenda 21 est un élément favorable au travail avec l'économie sociale et solidaire. La mise en œuvre de tout programme repose sur la **mobilité des services et des élus**. À Plaine Centrale, le groupe de travail « Achats responsables » était composé d'élus, d'un représentant du service achats-marchés des villes adhérentes et d'acteurs locaux; accompagné par l'ARENE, il a permis l'intégration de clauses environnementales, sociales et éthiques dans les marchés publics. Aujourd'hui, trois services de l'agglomération de Plaine Centrale sont impliqués dans la mise en œuvre des clauses d'insertion : le service de la Commande publique, celui de la Politique de la ville et les Services techniques, en particulier le secteur « voirie-bâtiments-équipements ». L'ingénierie est assurée par Plaine Centrale initiatives, l'association porteuse du dispositif PLIE (Plan local pour l'insertion et l'emploi). Danièle Cornet, vice-présidente de la communauté d'agglomération chargée de l'Insertion et de l'ESS, insiste sur l'approche transversale du dispositif. « *Par le passé, les secteurs de l'économie et la*

solidarité étaient réputés n'avoir aucun lien entre eux. Avec d'autres élus, nous nous sommes inscrits en faux contre cette conception, » explique-t-elle.

La sensibilisation et la formation des élus et techniciens

La réussite du programme dépend également de la capacité des élus et des chargés de mission à faire œuvre de pédagogie pour valoriser l'ESS :

- > en impliquant individuellement et collectivement les responsables des services concernés (achat public, emploi, développement économique, action sociale...) et en leur offrant des espaces pour échanger sur leurs expériences ;
- > en aidant les structures de l'ESS à s'inscrire dans des logiques de travail en réseau, améliorer leur connaissance des dispositifs existants et, le cas échéant, leur proposer des formations techniques pour être en capacité, par exemple, de répondre aux appels d'offres ;

> en informant le grand public sur l'ESS par des événements dédiés, en intégrant cette problématique dans les supports de communication des collectivités (journaux municipaux, sites Internet...).

Les élus et les agents territoriaux engagés dans un travail avec les acteurs de l'ESS peuvent compléter leurs compétences et connaissances en participant à des conférences consacrées à l'ESS ou en s'appuyant sur les publications des différents réseaux. C'est pourquoi le Réseau des Territoires pour l'Économie Solidaire (RTES) propose régulièrement des journées de formation consacrées à des thèmes comme la commande publique responsable ou l'évaluation des politiques publiques d'ESS. Le Mouvement des entrepreneurs sociaux travaille à la création d'un module de formation en collaboration avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT).

Les collectivités territoriales **doivent viser à terme un rôle de coordination et de facilitation en favorisant une structuration propre aux acteurs de l'ESS**, lesquels devront se doter de leur propre système d'animation : un outil qui fera office d'interface pour développer les partenariats avec les pouvoirs publics, les structures de l'économie « classique » et les autres composantes de la société.





Focus... Comment évaluer l'impact de l'ESS ?

L'économie sociale et solidaire n'échappe pas à la règle... pour justifier des politiques de développement, il faut en évaluer l'impact. S'il est relativement simple de compter le nombre d'emplois créés, de calculer la valeur ajoutée en se fondant sur des critères purement comptables, il est autrement plus difficile de faire le point sur ce qui fait la particularité de la plupart des structures de l'économie sociale et solidaire, à savoir leur utilité sociale.

En termes d'évaluation des politiques publiques, les collectivités territoriales sont les mieux placées. Elles impulsent une co-construction des méthodes grâce à leur proximité avec les acteurs de l'ESS d'une part et leur travail quotidien sur le terrain d'autre part (lutte contre l'exclusion, mise en œuvre des politiques éco-responsables, revitalisation des quartiers, prise en compte de nouveaux besoins sociaux, etc.).

S'il n'existe pas de consensus sur une mesure des résultats de l'ESS, différentes pistes ont déjà été explorées et des travaux multiples ont permis d'identifier des critères d'évaluation de l'utilité sociale et environnementale des activités et structures. Ces approches n'aboutissent pas nécessairement à une quantification chiffrée, forcément réductrice et normative... mais jettent les bases d'une grille d'évaluation qualitative déjà testée avec des structures d'insertion.

4. Des leviers pour développer une économie sociale et solidaire

Pour agir en faveur de l'ESS, les collectivités disposent de plusieurs types d'outils : inventaire non exhaustif des initiatives possibles.

Appuyer techniquement et financièrement les projets structurants

Les collectivités territoriales peuvent accompagner les créateurs comme les structures déjà en place ayant besoin d'un coup de pouce, ou bien encore prendre appui sur l'expérience acquise des structures existantes en leur donnant la possibilité de s'investir dans la création de nouvelles entités par l'essaimage de modèles qui ont fait leur preuve. Appuis techniques et financiers vont souvent de pair, mais au minimum **le développement de l'ESS passe par une meilleure information des acteurs existants ou potentiels.** En prise avec les besoins de la population, les responsables d'association consacrent beaucoup de temps à leur activité, mais manquent de connaissances sur les moyens envisageables pour la développer ou envisager un changement de statut. Une meilleure connaissance de l'ESS, des ressources disponibles et des réseaux existants est indispensable. La plupart des collectivités territoriales organisent des réunions d'information sur la création d'entreprise, possèdent des structures dédiées ou collaborent avec des Boutiques de gestion, Pôle emploi, etc. Un travail spécifique est à effectuer en direction des intervenants pour qu'ils intègrent l'ESS parmi les possibilités habituellement proposées aux porteurs de projet. Au moment où de nombreux dirigeants de PME arrivent à l'âge de la retraite, il est important de faire connaître la possibilité d'une reprise par les salariés sous forme coopérative.

L'expertise des collectivités peut déboucher sur **un appui concret des acteurs de l'ESS dans la préparation des dossiers de demande de financement.** Les aides, la plupart fondées sur le système du cofinancement, sont méconnues des acteurs eux-mêmes ou jugées trop difficiles d'accès...

D'un point de vue financier, les collectivités territoriales ont la possibilité d'intervenir directement auprès des acteurs de l'ESS mais également de certains dispositifs portés par des organismes spécialisés dans l'appui au développement de l'ESS.



Focus... EQUISOL

Il existe désormais un fonds d'investissement régional, Equisol, créé en 2009 par le Conseil Régional. Il est doté de 3,83 M € destinés à apporter des fonds propres de 10 000 à 100 000 € en prenant des participations dans une vingtaine de projets à vocation sociale ou environnementale en phase de développement. D'autres structures de capital-investissement soutiennent la création, la croissance ou la transmission d'entreprises d'économie sociale et solidaire en Île-de-France et sont recensées sur le site de l'Atelier.



Ainsi, les conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) établies entre les administrations et les associations prévoient l'accompagnement financier d'un projet décliné en actions précises conduites par l'association sur une période de trois ans, au terme de laquelle doit être menée une évaluation.



À travers la recherche et la construction d'un multi-partenariat, la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) permet de fédérer un ensemble de partenaires dès l'amont du projet qui seront mobilisés tant d'un point de vue financier que sur le projet en lui-même (son élaboration, sa mise en œuvre...) dans une démarche de co-construction. Il offre la possibilité pour la personne publique d'entrer dans le capital à hauteur de 20 %, ce qui signifie s'impliquer, impulser et encourager sans pour autant que le service soit qualifié de service public. La SCIC peut en outre bénéficier d'importantes subventions de la part de la collectivité. Ce statut constitue un bon compromis entre la création d'un service public (risque de concurrence, charge pour la collectivité) et le soutien à l'initiative privée via des subventions qui limite généralement son implication et ne lui permet pas de garantir l'intérêt général.

Paroles d'acteur



RETOUR D'EXPÉRIENCE

Habitats solidaires

En rachetant des appartements d'un quartier délabré de Clichy-sous-Bois, une société coopérative d'intérêt collectif a permis de lancer un plan de sauvegarde pour aider les copropriétaires et faire barrage aux marchands de sommeil.

À Clichy-sous-Bois, les deux tiers des 6 000 habitants du quartier du Chêne-Pointu vivent au-dessous du seuil de pauvreté. Placée sous administration judiciaire depuis 2005 (plus de la moitié des copropriétaires ne paient plus les charges), la cité et ses 873 logements, en piteux état, n'en finissent pas de se dégrader. C'est ici qu'Habitats solidaires intervient pour tenter de redonner vie à ce qui fut, il y a quarante ans, un rêve d'accession à la propriété.

Habitats solidaires est une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC), créée en 2003 par quatre associations actives dans la lutte contre le « mal-logement ».

À Clichy, elle intervient depuis deux ans : en cas de saisie, elle achète l'appartement pour le réhabiliter et permettre à l'ancien propriétaire de rester dans ses murs.

Ce dernier devient alors locataire, avec la possibilité d'un rachat en location-accession à la propriété. 25 logements ont ainsi été rachetés par Habitats solidaires qui se fixe l'objectif d'en acquérir 150. Et son rôle ne s'arrête pas là : la SCIC a été à l'initiative de la création d'une association de copropriétaires (120 adhérents), qui milite pour que les habitants soient partie prenante des politiques de redressement du quartier.

Un plan de sauvegarde de cinq ans a été signé en janvier 2010. Il permet d'injecter des subventions venant de l'État, de la Région, du département et de la ville dans la réhabilitation de résidences privées (8 M€ pour le Chêne-Pointu). « L'administrateur doit travailler avec les copropriétaires pour les aider à reprendre en main leurs affaires, explique François Taconet, directeur général d'Habitats solidaires. Il faut agir ensemble pour maîtriser les ventes de logements et faire barrage aux marchands de sommeil. »

www.habitats-solidaires.fr

Faire émerger de nouveaux projets en réponse aux besoins du territoire

Très concrètement la collectivité a un rôle à jouer pour favoriser l'émergence de services et d'activités innovants et à plus value sociale et environnementale, qui auront été mis en évidence dans le diagnostic. Ainsi elle peut être elle-même à l'origine d'un projet de création d'une nouvelle structure ou d'une activité, **en s'impliquant dans le montage d'une régie de quartier ou d'une SCIC** par exemple. « *Nous sommes partis du constat que les associations caritatives d'Achères, principalement le Secours populaire et le Secours catholique, ne parvenaient pas à toucher toute la population concernée par leur action, certaines personnes étant habitées par un sentiment de honte à les solliciter* »,



Focus... Le DLA

LES DISPOSITIFS LOCAUX D'ACCOMPAGNEMENT (DLA) coordonnés par l'Agence de Valorisation des Initiatives socio-économiques (AVISE), qui interviennent à l'échelle d'un département, sont destinés aux associations, aux coopératives et aux structures d'insertion par l'activité économique. Ils jouent un rôle essentiel de professionnalisation des structures de l'ESS (700 accompagnements ont été effectués en Île-de-France en 2007), et à ce titre peuvent être soutenus par les collectivités territoriales.

explique Gaëtane Pinier, maire adjointe d'Achères, chargée de l'action sociale et de la solidarité. « *C'est pourquoi la ville a décidé de créer une épicerie solidaire* ».

Le lancement d'appels à projet est un levier intéressant pour mobiliser les énergies sur une thématique ou une problématique suggérées parfois par des acteurs de l'ESS eux-mêmes.

En 2009, la Mairie de Paris a lancé un premier appel à projets destiné à aider à la création d'entreprises de l'économie sociale et solidaire, notamment de Structures d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE). Elle a reçu près de 70 dossiers. 12 lauréats ont été désignés par le jury, parmi lesquels la première boulangerie d'insertion en France et deux conciergeries d'entreprise. Les financements s'accompagnent souvent de conseils techniques, d'une aide à la recherche de locaux ou en terme de communication...



D'autres déclinaisons sont possibles: Plaine Commune privilégie les initiatives qui répondent à un besoin local et génèrent de l'emploi aidé ou rémunéré. L'appel à projets lancé chaque année depuis 2007 en direction des structures de l'économie sociale et solidaire doit contribuer à un meilleur maillage du territoire: « *Nous examinons cinq à six candidatures chaque année. Dotée de 15000 €, l'initiative retenue doit impliquer au moins deux entreprises territoriales de l'ESS et être portée par un collectif d'acteurs solidaires – habitants, usagers, collectivités territoriales ou autres* », précise Marianne Villain, chargée de mission ESS à Plaine Commune.

Valoriser l'économie sociale et solidaire

La diversité des structures et la grande disparité des secteurs d'intervention de l'ESS isolent les acteurs. Par des actions de communication ciblées, les collectivités leur donnent une meilleure visibilité en particulier auprès du

grand public et des entreprises du secteur marchand. Marché citoyen, Mois de l'économie sociale et solidaire, débats publics... l'organisation d'événements thématiques est une des façons d'aborder la question. L'organisation d'animations telles que le Forum annuel ou la Foire des savoir-faire solidaires contribue à faire connaître la diversité des acteurs de l'ESS. « *La sensibilisation repose sur un bon maillage du territoire, explique Marianne Villain. Les équipements locaux, notamment les médiathèques, devraient se révéler d'excellents vecteurs de communication auprès du grand public.* »

L'information passe aussi par la publication des guides ou de brochures thématiques, et enfin, par l'intégration de l'ESS dans les supports de communication des collectivités.

Paroles d'acteur



RETOUR D'EXPÉRIENCE

RÉGIE DE QUARTIER D'ASNIÈRES-SUR-SEINE : IMPLIQUER LES HABITANTS DANS LA GESTION DE LA CITÉ

À la sortie des écoles, ce sont désormais des habitants, salariés en insertion par la régie de quartier, qui veillent à la sécurité. Depuis trois ans, la régie de quartier d'Asnières-sur-Seine est chargée de sécuriser la sortie des écoles. C'est la mairie qui a eu l'idée de déléguer cette mission en lançant un appel d'offres en ce sens. Objectifs : décharger de ce rôle la police municipale et créer un marché d'insertion. Engagée d'abord sur six points de passage, l'opération en concerne aujourd'hui 25 (30 à la rentrée 2010).

Les relations entre la régie et la municipalité sont très étroites. La régie dispose d'un interlocuteur permanent, chargé de mission au sein du service de gestion urbaine de proximité (GUP). Dans le

cadre d'un comité de pilotage, deux ou trois salariés délégués par la régie font un point mensuel avec lui. « C'est très important, car cela implique chacun dans la gestion de la cité, explique Bruno Martin, directeur de la régie. Plus généralement, les salariés apprécient la reconnaissance dont l'équipe fait l'objet de la part des enfants, des parents ou des commerçants. »

Les 28 salariés concernés (dont deux encadrants et un coordinateur formés par la police municipale) partagent leur temps entre le travail de sécurisation, la médiation sociale, la formation. Les réunions hebdomadaires des salariés de la régie, où chacun raconte ses expériences (des incidents avec des automobilistes aux enfants qui font la bise...), sont volontairement enregistrées pour nourrir les dialogues d'une pièce de théâtre. Ecrite avec l'aide d'élèves du lycée Renoir, elle sera présentée dans les écoles.

regieasnières@msn.com

Il existe encore trop peu de passerelles entre l'ESS et les entreprises du secteur marchand

Pourtant une bonne connaissance réciproque est nécessaire, notamment pour faciliter l'embauche des salariés en fin de parcours d'insertion ou encore favoriser des politiques d'achat responsable.

L'utilisation des clauses d'insertion dans les marchés publics peut déboucher sur de nouvelles relations entre les structures de l'ESS et les entreprises qui hésitent encore, souvent par méconnaissance, à s'engager avec les professionnels de l'insertion. En collaboration avec le Comité National des Entreprises d'Insertion (CNEI), le Medef a entamé de son côté un travail pédagogique avec la publication du guide *Collaborer et produire sur le territoire*.

Favoriser les synergies entre les différents acteurs de l'ESS

Localement, cette volonté est déclinée par les collectivités par la création de **forums professionnels**, comme Equi'Val, organisé en 2010 à Créteil par le Conseil général du Val-de-Marne, et par l'appui à des initiatives « inter-structures » pour réaliser, par exemple, des **annuaires** des acteurs de l'ESS, à l'image de celui produit par le Réseau associatif local pour l'innovation et la solidarité pour l'emploi (Realise) sur le territoire de Plaine Commune ou Inser'eco en Seine-Saint-Denis.

Autre levier : la **création d'espaces d'échange et de travail** propres aux structures de l'ESS. À Paris, La Ruche (espace collectif pour entreprendre autrement) a bénéficié du soutien de la municipalité.

De façon plus modeste, la mise à disposition de lieux adaptés est un élément majeur pour le développement de synergies : la rareté et le prix des locaux mettent souvent les acteurs en situation de concurrence vis-à-vis des interlocuteurs sur le territoire, ce qui va à l'encontre d'un travail collaboratif, pourtant nécessaire à la structuration de l'ESS.



Focus... « CREARIF Entreprendre Autrement »

L'Atelier organise chaque année « CréaRif Entreprendre Autrement » en mobilisant une diversité de partenaires techniques et financiers donnant ainsi la priorité à l'accompagnement des futurs créateurs d'activité en économie sociale et solidaire, leur offrant l'occasion de se mettre en relation avec des structures susceptibles de les aider dès le stade de l'idée de création.





Paroles d'acteur

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le Pôle économie solidaire d'Étampes

Avec vingt ans d'expérience, le Pôle économie solidaire d'Étampes démontre au quotidien sa capacité à innover dans tous les domaines de l'insertion.

Le Pôle regroupe quatre structures : une association intermédiaire Action emploi, le chantier d'insertion Les Potagers du Télégraphe, la Scop Val'Emploi et Horizons, organisme de formation agréé. Il fonctionne sous la forme d'une association d'intérêt collectif. Depuis 2009, son conseil d'administration a été ouvert à d'autres acteurs et aux collectivités : y siègent désormais les communes de Châlo-Saint-Mars, Milly-la-Forêt et Angerville, ainsi que l'Établissement public de santé Barthélémy-Durand, l'association Solidarités nouvelles pour le logement 91 et le Crédit mutuel d'Étampes.

Les structures du Pôle sont installées dans des locaux mis à disposition par l'hôpital psychiatrique, en échange de sa remise en état. Leurs activités sont axées sur l'insertion. En 2009, le Pôle a accueilli près de 1 000 personnes, totalisant 70 équivalents temps plein (ETP) en insertion, et 26 ETP d'encadrement. À l'issue de son parcours d'insertion, une personne sur trois trouve un emploi durable. Virginie Amieux, responsable du Collectif, explique son fonctionnement : « Accueil et comptabilité sont mutualisés. Les charges sont refacturées aux structures en fonction de leurs moyens financiers. Et les directeurs des structures peuvent s'appuyer sur notre aide managériale. »

Le Collectif est également chargé du développement du Pôle : « Nous montons des projets portés par une des structures membres ou par le Collectif lui-même. »

Suite à un appel à projets, le Collectif a mis en œuvre en 2008 la plate-forme Mobilité solidaire, destinée aux demandeurs d'emploi et aux bénéficiaires de minima sociaux de 132 communes du sud de l'Essonne. Faciliter les déplacements pour favoriser le retour à l'emploi, tel est l'enjeu de ce dispositif financé à hauteur de plus de 120 000 € par le conseil général. Outre la location de véhicules, deux voitures avec chauffeur assurent le transport des bénéficiaires, notamment sur le trajet emploi-domicile. Des stages pour mieux utiliser les transports en commun sont également au programme. Enfin, des cours de code et de conduite sont organisés dans différentes localités. L'accès à ces services, aux tarifs modiques, est avalisé par une structure sociale habilitée. « Deux associations sont partenaires. Deux Roues pour l'emploi a mis à disposition les vélos et les scooters, Papa Charlie, les voitures. La mairie d'Étampes a également soutenu ce projet. D'ordinaire, les municipalités achètent plutôt des services par le biais de marchés à procédure adaptée. »

La création d'un chantier d'insertion et d'une épicerie solidaire est actuellement à l'étude pour le compte de deux communes proches, Breuillet et Brières-les-Scellés.

www.poleecosolidaire.fr

Privilégier une commande publique responsable

Les collectivités peuvent agir en faveur de l'ESS et en particulier favoriser l'emploi et l'insertion dans le cadre de leur **politique d'achats** que ce soit pour des achats de fournitures ou des prestations de services et de travaux. Par exemple, la communauté d'agglomération Plaine Centrale a concentré ses efforts sur l'insertion : clauses d'insertion et lots réservés sont aujourd'hui couramment utilisés. Le travail avec les élus et l'ensemble des agents chargés de la rédaction des marchés est primordial : « *Je n'ai jamais rencontré de fortes réticences, ce qui n'empêche pas qu'il faille convaincre*, explique Lionel Nedelec, responsable communautaire de la commande publique. *C'est une question d'état d'esprit.* »

Pour éviter les marchés infructueux une politique d'achats se construit en amont. La Ville de Paris, qui a signé en 2009 le premier marché de vêtements professionnels en coton équitable lancé par un organisme public afin d'habiller les 7 000 agents de propreté, a mis trois ans à analyser le marché avant de lancer l'appel d'offres : « *Il faut attendre que la filière soit prête*, explique Rachid Silfany, chef du bureau de l'habillement de la Ville de Paris. *C'est un travail de sourcing classique : suivre les salons, les conférences, les manifestations publiques... Il ne s'agissait pas d'acheter des t-shirts, mais des vêtements de travail avec des performances particulières.* » Lui-même s'est déplacé jusqu'au Mali pour contrôler l'ensemble de la filière !

La réussite d'une politique d'achats repose également sur la capacité des structures de l'ESS à répondre aux appels d'offres.

A Plaine Commune des séances d'information ont été proposées : « *Elles ont connu un succès retentissant, car elles répondaient à une véritable demande de la part des acteurs*, explique l'Elue communautaire déléguée à l'ESS Nicole Riou, *c'est pourquoi certains marchés publics contiennent des clauses sociales qui permettent aux acteurs de l'ESS d'y accéder* ».



Focus... Territoires de commerce équitable

25 collectivités territoriales françaises, dont le Conseil régional Île-de-France et les villes d'Alfortville, de Boulogne-Billancourt, de Drancy, de Longjumeau et de Paris, ont rejoint « Territoires de commerce équitable », une campagne lancée par la Fédération artisans du monde, la Plate-forme pour le commerce équitable (PFCE) et Max Havelaar France.

Le titre Territoires de commerce équitable est décerné pour trois ans aux collectivités qui :

- > votent une délibération et achètent des produits issus du commerce équitable ;
- > contribuent au développement des produits équitables dans les commerces et restaurants du territoire
- > agissent auprès des entreprises et organisations du territoire en ce sens ;
- > communiquent pour sensibiliser la population sur les enjeux du commerce équitable ;
- > créent un conseil local pour le commerce équitable, lieu d'échanges et de propositions sur la campagne qui s'inscrit dans l'initiative Fairtrade Towns, réunissant plus de 700 territoires dans 20 pays.





Paroles d'acteur

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Plaine Centrale

Priorité aux marchés d'insertion

Le Code des marchés publics permet aujourd'hui de prendre en compte le développement durable et l'insertion professionnelle. Exemple à Plaine Centrale, communauté d'agglomération du Val-de-Marne.

Marchés réservés, marchés à procédure adaptée (Mapa) ou clauses d'insertion : dans leurs appels d'offres, les élus de Plaine Centrale s'attachent à concilier développement économique, préservation de l'environnement et progrès social. « Le Code des marchés publics offre désormais plus de souplesse, estime Lionel Nedelec, responsable communautaire de la commande publique. Avec les aménagements de 2006, le spectre des recours juridiques a disparu et nous pouvons faire œuvre utile en toute sérénité. ». L'article 15 permet, par exemple, de réserver des marchés (ou des lots) à des structures d'accueil de personnes handicapées. En 2009, deux Esat ont été ainsi retenus pour l'achat des fournitures de bureau. Dans le cadre des services de qualification et d'insertion professionnelle, trois nouveaux marchés ont été conclus pour quatre ans avec l'association Service plus et la Régie de quartier de Créteil.

Plaine Centrale s'attache également à introduire dans les appels d'offres « classiques » des clauses qui obligent le titu-

laire à réserver une partie des heures de travail générées par le marché à une action d'insertion. Leur mise en œuvre implique conjointement les services de la commande publique, de la politique de la ville et les services techniques communautaires. Les marchés pour la construction d'une nouvelle médiathèque, l'aménagement d'un hôtel d'entreprises et d'une aire d'accueil des gens du voyage, qui débiteront en 2010, contiennent tous trois une clause d'insertion. Ce sera également le cas pour le marché de collecte et de valorisation des déchets (pour un montant estimé à 13 M€) qui arrive à échéance.

« Pour répondre à un marché qui comporte une clause d'insertion, explique Lionel Nedelec, les entreprises ont plusieurs possibilités : embaucher directement des personnes en insertion au moyen de contrats de professionnalisation, prendre contact avec un organisme intermédiaire qui met à sa disposition des salariés en insertion pour la durée du marché, ou sous-traiter à une entreprise d'insertion. »

L'Association Plaine Centrale initiatives porte le plan local pour l'insertion et l'emploi (Plie). Elle est partenaire de la communauté d'agglomération à toutes les étapes : accompagnement des soumissionnaires, suivi et formation des bénéficiaires, synthèse des actions d'insertion...

www.agglo-plainecentrale94.fr



Annexes

« Halte aux idées reçues »



L'ESS, c'est bien joli, mais sur notre territoire ça n'existe pas.

Les acteurs de l'ESS sont non seulement peu connus du grand public mais aussi des collectivités territoriales. Aussi, la mise en place d'une politique en faveur de l'ESS débute généralement par un diagnostic : les élus sont souvent surpris par le nombre de structures présentes sur leur territoire.



L'ESS ne salarie que peu de personnes. Son développement ne règle pas les problèmes d'emploi à l'échelle d'un territoire.

En France, les structures de l'ESS emploient une personne sur dix, ce qui n'est pas négligeable, d'autant que les emplois créés sont non délocalisables. Par ailleurs, elles donnent du travail à des personnes qui ne trouvent pas de débouché dans les entreprises « classiques » (structures d'insertion, entreprises adaptées...). L'impact des structures de l'ESS doit donc également prendre en compte leur utilité sociale.



Favoriser les entreprises de l'ESS, c'est faire de la concurrence déloyale aux PME-PMI locales.

Les entreprises de l'ESS sont présentes sur le marché aux mêmes conditions que n'importe quelle autre entreprise : prix, qualité de service, satisfaction du client, respect des délais... Elles sont d'ailleurs soumises au même régime fiscal (TVA, charges, impôts sur les bénéfices). Cependant, dans les SCOP, le versement d'au moins 25 % des bénéfices au titre de la participation, réduit d'autant le montant du bénéfice imposable à l'IS. Les SCOP sont en outre exonérées de cotisation foncière. Par ailleurs, les structures de l'ESS interviennent souvent sur de nouveaux marchés ou auprès de populations exclues : dans les services à la personne, par exemple, l'ESS est présente sur des territoires où la faible densité des bénéficiaires ne permet pas une « rentabilité » suffisante pour les entreprises dites classiques.



Une petite commune n'a pas les moyens d'aider les structures de l'ESS.

Le soutien aux acteurs de l'ESS ne passe par forcément par un engagement financier important : la mise à disposition ou l'aide à la recherche d'un local pour ses activités, la communication sur l'ESS (dans le journal municipal, par exemple), l'information auprès des entreprises locales susceptibles de faire appel aux services de l'ESS ou encore la prise en compte de l'ESS dans les actions effectuées auprès des créateurs d'entreprise sont autant de leviers qui peuvent être utilisés efficacement.



Un boulanger qui s'installe dans un quartier difficile, c'est aussi de l'économie solidaire.

La présence d'une entreprise sur un territoire particulier ne suffit pas à l'inclure dans l'ESS. Pour entrer dans le champ de l'économie sociale et solidaire, la boulangerie devrait prendre un statut associatif ou coopératif, être une structure d'insertion par l'activité économique ou encore une entreprise adaptée... Depuis 2009, il existe par ailleurs un agrément préfectoral d'entreprise solidaire qui est également ouvert aux entreprises qui emploient au moins 30 % de leurs salariés dans le cadre de contrats aidés en situation d'insertion professionnelle. Au-delà de ces critères administratifs, un projet solidaire doit s'inscrire dans une démarche collective.

Le commerce de proximité répond aux objectifs du développement durable puisqu'il favorise le lien social dans les quartiers, diminue le coût des transports vers des zones commerciales excentrées et maintient un accès de proximité pour les populations à mobilité réduite... Il existe des expériences concluantes d'actions en faveur du commerce de proximité s'appuyant sur l'ESS : à Saint-Melaine-sur-Aubance (49), commune de 2 000 habitants qui ne possédait qu'un tabac et un restaurant, une épicerie coopérative (SCIC) a ouvert en 2009 grâce aux fonds mobilisés par des élus, des habitants, des associations et des producteurs locaux. Dans le XII^e arrondissement de Paris, la boulangerie, Farinez-vous fonctionne depuis septembre 2009 avec 5 salariés en insertion...





L'ESS n'offre que de très bas salaires.

Les entreprises d'insertion sont soumises à la même législation que n'importe quelle entreprise : les salaires horaires ne peuvent donc être inférieurs au Smic. Mais les salariés ne travaillent pas à plein temps puisqu'un parcours d'insertion sociale et professionnelle comporte obligatoirement des temps de formation et d'accompagnement. Plus généralement, la rémunération et la qualification des salariés, notamment dans le secteur associatif, sont une des clés du développement de l'ESS et ses acteurs y sont particulièrement attentifs, en menant une réflexion collective sur la formation professionnelle. La professionnalisation fait également partie des objectifs de la Région en matière de soutien à l'ESS. Du côté des entreprises sociales, les conventions collectives s'appliquent de la même manière que dans les entreprises classiques – avec une différence notable : un écart de rémunération limité entre dirigeants et salariés.



proché gains/coûts fait apparaître un gain net pour la collectivité de 12,8 M en 2006 ! À ce calcul, il faut ajouter les 43 M de salaires et achats réinjectés dans l'économie locale et sur lesquels les salariés en insertion paient eux-mêmes des charges salariales et des impôts... Pour ce calcul, les chercheurs ont pris pour base 19 000 par demandeur d'emploi et par an : c'est le coût actualisé de l'estimation effectuée lors de la préparation des lois Aubry sur les emplois jeunes et les 35 heures.



Les emplois en insertion, ça coûte cher à la société.

Non, c'est même le contraire ! À titre d'exemple, une étude menée à l'initiative du Conseil national de l'insertion par l'activité économique (CNIAE) en Franche-Comté montre que les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) représentent non seulement une source de richesse locale, mais aussi une sérieuse économie pour la collectivité. Les structures d'insertion de Franche-Comté tirent les deux tiers de leurs ressources de leur activité économique avec plus de 37,5 M de chiffre d'affaires en 2006. Si, d'une façon schématique, on compte d'un côté les coûts (21 M de financements directs pour leur activité d'utilité sociale et 4 Me d'exonérations) et de l'autre les gains (8,4 M de charges, 3,4 M d'impôts et de taxes), le coût réel de ces emplois pour la société était de 13,2 M.

Les 9 134 personnes accueillies dans ces structures étant au chômage, il faut donc prendre en compte les allocations et aides qu'elles auraient dû percevoir si elles étaient toujours privées d'emploi. L'économie de prestations sociales est estimée à 26 M. Autrement dit, le bilan ap-



Focus sur les différentes structures : l'ESS dans tous ses états

ASSOCIATIONS

L'action de proximité

Les associations, instituées par la loi de juin 1901, sont des organismes à but non lucratif, résultant d'un regroupement volontaire de personnes poursuivant un but commun, par des procédés dont elles délibèrent ensemble, mobilisant des ressources propres ou faisant appel à des concours extérieurs. Elles peuvent être reconnues d'utilité publique par décret.

www.cPCA.asso.fr - Conférence permanente des coordinations associatives

MUTUELLES

La couverture collective des risques individuels

Il existe 2 types d'organisme mutualiste :

- > les assurances mutuelles (protection des biens et des personnes) sont régies par le code des assurances. L'organisme fédérateur est le GEMA (ex : Maif, Macif) ;
- > les mutuelles dites 45 (protection santé prévoyance action sociale) sont régies par le code de la mutualité. Leur organisme fédérateur est la FNMF (ex : MGEN, MNH, Harmonie mutuelle). Les mutuelles santé agissent sur 3 domaines : la santé, la prévoyance et l'action sociale. La charte de la Mutualité date de 1898.

www.gema.fr - Groupement des entreprises mutuelles d'assurances

www.mutualite.fr - Fédération Nationale de la Mutualité Française

FONDATIONS

Le financement des initiatives

Les fondations sont un groupement de biens affecté irrévocablement et à titre gratuit à une œuvre d'intérêt général, durable et non lucrative. Elles captent des dons ou

donations provenant de personnes privées ou d'entreprises (près de 2 milliards d'euros par an). En Île-de-France, elles emploient essentiellement des salariés dans le secteur des services aux entreprises et ceux de l'éducation, de la santé et de l'action sociale.

ASFONDES : Association des fondations de l'économie sociale

COOPERATIVES

L'entrepreneuriat collectif

Reposant sur un socle juridique commun qui date de 1867, il existe de très nombreuses formes d'entreprises coopératives regroupant des entrepreneurs, des usagers ou des salariés, et notamment :

> Les sociétés coopératives et participatives (SCOP) sont des entreprises dont les associés majoritaires sont les salariés et où les décisions sont prises collectivement selon le principe coopératif « une personne = une voix », indépendamment du montant de capital détenu. Elles possèdent des réserves financières impartageables ce qui garantit leur indépendance et assure leur pérennité.

> Les sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC) sont basées sur ces mêmes principes, mais avec un sociétariat hétérogène salariés, bénéficiaires, bénévoles, entreprises, collectivités territoriales... Elles proposent des services reconnus d'utilité sociale, justifiés par un projet de territoire ou de filière d'activité.

> Les coopératives d'activités et d'emplois (CAE) sont des SCOP qui hébergent diverses activités permettant à des entrepreneurs de bénéficier d'un statut de salarié et d'un accompagnement personnalisé.

Union régionale des Scop

www.societe-cooperative.coop

Coopérer pour entreprendre (CAE)

www.cooperer.coop

STRUCTURES ADAPTÉES

L'accueil des travailleurs handicapés

> **Les établissements et services d'aide par le travail (Esat)** sont des organismes médicosociaux destinés à l'emploi et au soutien médical et social des personnes handicapées.
Groupement des Esat
www.reseau-gesat.com

> **Les entreprises adaptées (EA)** emploient au moins 80 % de travailleurs handicapés qui peuvent ainsi exercer une profession grâce à l'aménagement de leurs conditions de travail.

Union nationale des entreprises adaptées (Unea)
www.unea.fr

STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE (SIAE)

La lutte contre l'exclusion

L'ensemble de ces structures est tourné vers l'insertion des publics éloignés de l'emploi : (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi de longue durée, bénéficiaires du RSA...)

> **Les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GEIQ)** embauchent les personnes en insertion et les mettent à disposition des entreprises adhérentes en organisant une alternance entre apprentissages théoriques et situations concrètes de travail.
www.geiq.net

> **Les entreprises d'insertion (EI)** se situent dans le secteur concurrentiel marchand. Elles produisent des biens ou des services, mais leur finalité est avant tout sociale : l'accompagnement dans un parcours d'insertion socioprofessionnel durable. Elles doivent être agréées et conventionnées, et perçoivent une aide de l'État pour chaque salarié en insertion.

Union régionale des entreprises d'insertion d'Île-de-France (UREI-IdF)
www.urei-idf.org

> **Les entreprises de travail temporaire d'insertion (ETTI)** ont pour activité exclusive l'insertion professionnelle des personnes en difficulté auxquelles elles proposent des mis-

sions auprès d'entreprises utilisatrices. Elles sont conventionnées et bénéficient d'une aide pour les postes d'encadrement.

> **Les associations intermédiaires (AI)** embauchent des personnes en difficulté et les mettent à disposition, à titre onéreux mais non lucratif, des entreprises, des particuliers ou des collectivités territoriales. Elles sont conventionnées et peuvent bénéficier d'un certain nombre de subventions.
Association régionale pour le développement de l'insertion par l'économie (Ardie)
www.ardie-idf.org

Fédération Coorace
www.coorace.org

> **Les ateliers et chantiers d'insertion (ACI)** sont des structures conventionnées qui embauchent des personnes en insertion. Elles sont portées par des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement professionnel ou des associations et perçoivent une aide à l'accompagnement.
Chantier-école Île-de-France
www.chantierecole.org

Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (Fnars)
www.fnars.org ou <http://www.fnarsidf.asso.fr>

RESEAUX DE COMMERCE ÉQUITABLE

L'achat responsable

Le commerce équitable est un système d'échange visant à assurer des revenus décents aux paysans des pays en développement en organisant de nouveaux chemins de production et de distribution pour le marché international, fondés sur des normes sociales, économiques et environnementales. Ses acteurs accordent une large place à la diffusion de l'information et à la sensibilisation du grand public.

Plate-forme pour le commerce équitable (PFCE)
www.commerceequitable.org

ENTREPRISES SOLIDAIRES AGRÉÉES

L'outil de la finance solidaire

Introduit par la loi du 19 février 2001 sur l'épargne salariale, le concept « d'entreprise solidaire » a été redéfini par la loi

de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008, dans l'objectif de développer l'économie solidaire en facilitant l'obtention d'un agrément « entreprise solidaire ». Cette mesure est destinée aux entreprises non cotées sur le marché boursier, qui peuvent avoir un statut tel que celui de coopérative, mutuelle, association, ou encore société du secteur marchand dont les dirigeants sont élus directement ou indirectement par les salariés, les adhérents ou les sociétaires. Sont également concernées les entreprises qui emploient au moins 30 % de leurs salariés dans le cadre de contrats aidés en situation d'insertion professionnelle.

RÉGIES DE QUARTIER

Le référent de proximité

Une régie de quartier regroupe collectivités territoriales, logeurs sociaux et habitants du ou des quartiers qui composent son territoire. Sa mission technique est d'entretenir, d'embellir et de veiller sur le quartier. Elle se traduit par une activité économique qui favorise l'insertion sociale et professionnelle d'habitants en difficulté et l'émergence de nouveaux services. Cette logique peut également être déclinée en régie de territoire.

Comité national de liaison des Régies de quartier (CNLRQ)
www.cnlrq.org

ENTREPRENEURIAT SOCIAL

La nouvelle génération de dirigeants

L'entrepreneuriat social est une dynamique internationale qui a émergé à partir des années 1980, parallèlement à la montée des crises sociales et environnementales. Prenant des formes très diverses, il a pour dénominateur commun l'initiative économique privée à but non lucratif et peut être un levier pour répondre efficacement aux problèmes sociaux et environnementaux. Si une définition définitive de ce concept n'est pas encore arrêtée, l'OCDE lui accorde suffisamment d'importance pour avancer la sienne : « Toute activité privée d'intérêt général organisée à partir d'une démarche entrepreneuriale et n'ayant pas comme raison

principale la maximisation des profits mais la satisfaction de certains objectifs économiques et sociaux, ainsi que la capacité de mettre en place, par la production de biens et de services, des solutions innovantes aux problèmes d'exclusion et de chômage. » Il n'existe pas de définition figée de l'entrepreneuriat social, ni de statut juridique unique... C'est pourquoi les grands acteurs qui se reconnaissent dans cette mouvance ont créé le Mouvement des entrepreneurs sociaux.

Mouvement des entrepreneurs sociaux :

www.mouves.org

Documentation

DES RÉSEAUX AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

RTES (Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire) : échanges de pratiques et formations des élus et techniciens, évènements

www.rtes.fr

Réseau IDEAL connaissances : réseau collaboratif des collectivités territoriales, évènements

www.idealconnaissances.com/

Communauté ESS :

<http://ess.idealconnaissances.com>

L'économie sociale et solidaire en Régions (site de l'Association des régions de France - ARF)

www.essenregion.org

Alliance Ville Emploi

www.ville-emploi.asso.fr

Portail d'échanges des collectivités sur commande publique et développement durable

www.achatsresponsables.com

Le TEDDIF - Territoires environnement et développement durable en Île-de-France, le réseau d'échanges d'informations et d'expériences de collectivités sur les projets de développement durable

www.teddif.org

Le RESE - Réseau économie sociale et environnement réunit des acteurs de l'ESS et leurs partenaires autour des pratiques de développement durable

<http://rese.areneidf.org>

SUIVEZ LE GUIDE...

Quelques ouvrages disponibles sur Internet

Annuaire des SIAE et de l'achat socialement responsable

www.socialement-responsable.org

Guide de l'achat public équitable, ARF-Equi'Sol-PFCE, 2007

www.commerceequitable.org

Pour un achat responsable et économiquement avantageux - 2^e édition - ICLEI - 2007

www.achatsresponsables.com

Commande publique et accès à l'emploi des personnes qui en sont éloignées - Minefi 2007

www.economie.gouv.fr/

Clauses sociales et promotion de l'emploi en direction des donneurs d'ordres - Alliance villes emploi et CNIAE - février 2007

www.ville-emploi.asso.fr

Guide des régions de territoires, CNLRQ, 2009

www.cnlrq.org - rubrique « autres publications »

SCIC et collectivités territoriales. Participation au capital, régime des aides et marchés publics, AVISE

www.avise.org

Agendas 21 d'Île-de-France, quelles contributions aux enjeux franciliens? Rapport d'étude ARENE, DIREN, ETD 2010

www.teddif.org

Évaluation et agendas 21 locaux. Repères méthodologiques et pratiques d'outils - ARENE 2009

www.areneidf.org

Des pratiques d'acteurs de l'économie sociale et solidaire pour un développement durable, RESE - ARENE 2010.

www.rese.areneidf.org

Dispositif d'évaluation et de valorisation de l'utilité sociale en environnement (DEVUSE) - Centre national d'appui et de ressources en environnement.

www.cnarenvironnement.org/spip.php?article40

Réaliser vos projets de petite enfance avec les acteurs de l'économie sociale, Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (Uniopss)

www.accueil-petite-enfance.fr

ET AUSSI...

L'économie sociale « aux services » de la population francilienne - juin 2010 et Regards sur l'économie sociale et solidaire en Île-de-France, co-publication Insee, Cress, Atelier - novembre 2010.

www.observatoire-ess-iledefrance.fr

Économie sociale et développement local. Cahier coordonné par Danièle Demoustier - éditions L'Harmattan - avril 2004.

L'année de l'économie sociale et solidaire 2010. Sous la direction de Jean-François Draperi - éditions Dunod - octobre 2009.

POUR ALLER PLUS LOIN...

Si vous souhaitez accéder à un fonds documentaire dédié à l'économie sociale et solidaire, l'Atelier vous propose son catalogue en ligne :

www.atelier-idf.org/doc

Accédez aux « 50 propositions pour changer de cap » formulées par le Labo ESS :

www.lalabo-ess.org

L'ARENE Île-de-France et l'Atelier souhaitent valoriser et promouvoir auprès des élus et techniciens territoriaux l'économie sociale et solidaire dans sa diversité et sa complexité en tant qu'économie à part entière du développement durable.

L'ouvrage que vous avez entre les mains est le résultat de ce travail. Il a été conçu comme un outil au service des collectivités, pour les aider à mieux comprendre l'économie sociale et solidaire et ses spécificités. Il donne des pistes concrètes pour la soutenir, tout en mettant en avant l'intérêt de s'appuyer sur ses acteurs dans le cadre des projets de développement économique durable des territoires.



Avec le soutien de

